Trente-septième Année — N° 5 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MARDI 5 JANVIER 1892

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE SES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Café-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et, Cie place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 4 JANVIER 1892

LA MORTALITÉ DANS L'ARMÉE

Aujourd'hui que tout le monde, de vingt à quarante-cinq ans, est appelé à servir plus ou moins longtemps sous les drapeaux, on s'explique facilement la douloureuse impression que ressentent les familles de nos jeunes soldats qui sont appelés à tenir garnison dans certaines de nos villes réputées des plus malsaines.

A la suite du nombre considérable d'épidémie, plus de 200, qui se sont manifestées depuis 1887 dans l'armée française, et surtout à la suite des incidents récents de Perpignan, Maubeuge et Avesnes, on sait que le ministre de la guerre a ordonné aux différents chefs de corps de faire adresser des échantillons d'eaux potables de toutes les villes au service microbiologique installé au Val-de-Grâce de Paris.

Après de nombreuses recherches, aussi consciencieuses que bien menées, la commission militaire a proposé au ministre de la guerre une série de mesures d'amélioration dans le régime sanitaire de l'armée, mesures destinées à combattre désormais avec succès, par tous les moyens d'isolement et de désinfection, les épidémies de fièvre typhoïde, de rougeole, de scarlatine, de variole et surtout de phtisie pulmonaire qui se produisaient parmi nos jeunes soldats. Voici ces mesures :

Les deux grands fléaux des armées, ce sont la fièvre typhoïde et la tuberculose.

En 1866, la mortalité générale était, pour nos troupes, de 6,41 par mille hommes appelés sous les drapeaux. Bien qu'ayant diminué, la mortalité est encore aujourd'hui de 5 1/2. 3i, en ce qui concerne la fièvre typhoïde, une des causes déterminantes c'est le surmenage et l'encombrement, le service de santé militaire n'hésite pas à voir la cause essentielle dans l'adultération de l'atmosphère respirée dans les casernes, et surtout dans l'adultération des eaux de boissons viciées par les émanations et les infiltrations des fosses d'aisances fixes.

Les analyses faites au laboratoire bactériologique du Val-de-Grâce l'ont démontré péremptoirement. En ce qui concerne l'infection des quartiers et de nappe d'eau souterraine, M. de Freycinet a décidé que partout où l'on ne pourrait pas établir le tout à l'égout, les latrines à fosses fixes seraient remplacées par des tinettes mobiles; que toutes les prises d'eaux reconnues impures seraient condamnées, et que partout où l'on ne pourrait procurer à la troupe de l'eau de source ou, à son défaut, de l'eau d'excellente qualité, on doterait les établissements militaires de filtres Chamberland.

Pour compléter l'ensemble de ces mesures, des circulaires ministérielles ont interdit formellement aux troupes l'usage des puits et citernes suspects, et pour mettre les soldats dans l'impossibilité de commettre des imprudences, on a démonté les balanciers de 122 pompes et muré des puits dont faisaient usage 71,380 hommes,

Après les mesures contre l'eau, voici maintenant celles qui ont été prises, à la chambrée, contre les poussières infectieuses et les secrétions :

Le balayage des parquets avait l'immense inconvénient de mettre en circulation les poussières et les microbes qu'elles contiennent et d'en faciliter l'absorption par les poumons et par les aliments. Les planchers ont été imperméabilisés à l'aide de goudron.

Des infirmeries séparées du logement des soldats, ainsi que des locaux d'isolement, ont été créés dans les casernes qui ont été pourvues également d'étuves à désinfection, de pulvérisateurs antiseptiques.

Enfin, aussitôt qu'une épidémie se manifeste dans une ville, le directeur du service de santé, pour permettre de désinfecter à loisir les locaux, doit faire camper la troupe dans des baraques Doecker et sous des tentes Toilet.

En ce qui concerne la tuberculose, afin de diminuer autant que possible cette affection dans l'armée, il a été prescrit aux médecins militaires de se montrer très sévères dans les opérations du recrutement; d'écarter tout conscrit soupçonné de tuberculose, de renvoyer dans leurs foyers les soldats présentant les symptômes même les plus légers de cette terrible maladie qui, dans beaucoup de cas, est curable, alors qu'au contraire par le maintien des hommes sous les drapeaux, elle ne pourrait que récidiver et s'aggraver.

Sans doute, lorsqu'une canalisation qui présentait toute sécurité viendra à être envahie subitement par des infiltrations malsaines, il faut s'attendre encore à de douloureuses surprises, à des épidémies accidentelles, mais il est à espérer que désormais ces épidémies, qui ont occasionné les plus cruels ravages, ne se présenteront plus qu'à l'état sporadique.

En ce qui concerne la *fièvre typhoïde*, ainsi que nous l'avons déjà dit, le 1er semestre de 1891 n'accuse que 788 cas et 191 décès.

Cette diminution, est, paraît-il, au moins égale à celle qui avait été atteinte en 1890 sur 1889.

La variole : Depuis que 308,549 hommes ont été revaccinés, le nombre de décès à l'intérieur, qui a été jusqu'à 18 en 1887, est descendu actuellement à 5, et encore faut-il remarquer que ces décès se rapportent pour la plupart à des hommes qui arrivent au régiment en pleine incubation de la maladie.

Il est à présumer que le jour où la vaccination sera rendue obligatoire pour la population civile, la variole sera une maladie qui disparaîtra complètement de l'armée.

Des résultats tout aussi favorables ont été obtenus en ce qui concerne les autres maladies infectieuses. C'est ainsi qu'on a déjà obtenu une diminution très marquée dans la mortalité de la *rougeole* et de la *scarlatine*, bien que l'appel des réservistes et des territoriaux ait accru le nombre des hommes atteints par ces deux maladies, qui existent en permanence et à tous les âges dans la population civile.

La *phtisie* pulmonaire qui, en 1867, causait une mortalité de 2.23 pour mille, et de 1.45 en 1877, ne compte plus aujourd'hui dans la mortalité de nos troupes que pour 0,99 pour mille.

L'*influenza* qui a sévi en France d'une manière si étendue l'hiver dernier, n'a fait que peu de victimes dans l'armée française,

Sur 123,925 militaires que cette affection épidémique avait atteints en France, en Algérie et en Tunisie, 10,867 ont été hospitalisés et l'on ne signale que 288 décès.

Reste, enfin, la *pneumonie tuberculeuse*, affection dont la statistique ne paraît pas très favorable. La mortalité, qui varie entre 5 et 600 cas paraît être en augmentation.

C'est à enrayer cette maladie que doivent désormais porter tous les efforts du corps medical de santé auquel, ainsi que nous l'avons dit, le ministre de la guerre a prescrit d'apporter les soins les plus minutieux à éloigner de l'armée, soit par exemption, soit par réforme, tous ceux chez lesquels la présomption de phtisie serait rationnellement établie.

En résumé, la diminution de la *morbidité* et de la *mortalité* dans l'armée française est non seulement continue, mais aussi progressive.

LES ERREURS JUDICIAIRES

La Chambre a commencé la discussion d'un projet de loi qui a pour objet de rendre possible la séparation des erreurs judiciaires. Un homme condamné injustement pourra, quand l'injustice de la condamnation aura été reconnue, obtenir des dommages-intérêts. On a parlé à ce propos de l'affaire Borras, du forçat innocent Pierre Vaux, il y a quelques exemples fameux qu'on allègue toujours, à commencer par le plus fameux de tous, Lesurques.

On ne saurait trop applaudir à une réforme qui s'est bien fait attendre. C'est une honte pour la société, et un reste de barbarie de n'accorder aucun dédommagement aux victimes les plus intéressantes de la faillibilité humaine. Ajoutons que ces victimes sont peu nombreuses, si l'on ne tient compte que des condamnations. Au contraire, c'est par centaines, par milliers que se comptent les inculpés, les prévenus, les accusés qui sont finalement acquittés, après avoir subi toutes les angoisses, toutes les humiliations d'une imputation sans fondement, ou insuffisamment fondée, sans compter la détention préventive qui dure des semaines et des mois.

Il y a tous les jours des gens qu'on déshonore et qu'on ruine, qu'on réduit à la misère et au désespoir et qui sont ensuite reconnus innocents. On les met enfin sur le pavé, sans autre dédommagement que le droit de reconstituer, s'ils le peuvent, leur santé affaiblie, leur fortune ébranlée, leur réputation démolie, leur vie brisée. Le législateur, qui se décide à permettre qu'on octroie une indemnité aux victimes de la condamnation, ne veut ou ne peut rien faire pour les victimes de l'instruction.

Les législes affirment que tout serait perdu si la société se reconnaissait redevable de quoi que ce soit aux innocents que la justice laisse échapper, après les avoir soupçonnés et accusés. Les procureurs de la République seraient désarmés; l'autorité des juges d'instruction serait anéantie : on n'oserait plus arrêter personne. Ce serait la fin de tout. D'ailleurs, on prétend que la plupart des gens qu'on relâche ou qu'on acquitte méritaient bien les tortures qu'on leur a infligées. Il y a des gredins qui ne se tirent d'affaire que faute de preuves, des scélérats qui bénéficient de la faiblesse du jury. Indemniser de pareils misérables? Mieux vaut ne rien donner à personne, pas même aux honnêtes gens qu'une erreur fatale ou une légèreté sans excuse a fait pourrir dans les cachots et traînés sur le banc d'infamie.

Car il n'est pas possible de distinguer entre les uns et les autres, et l'on aime mieux être injuste à l'égard d'un brave homme que de gratifier un coquin.

Nous ne contestons pas la gravité de ces objections. Pourtant elles ne nous satisfont pas. Parce qu'il est difficile d'être équitable, est-ce une raison suffisante pour qu'on se résigne de gaîté de cœur à une aussi flagrante iniquité? Un homme est arrêté par erreur, parce qu'il ressemble à un criminel qu'on recherche en vain, parce qu'il a été dénoncé par un ennemi sans scrupule, parce qu'un hasard fatal l'a rendu suspect. Au bout de trois mois, l'erreur est reconnue. Il sort de prison, vieilli et usé. Pendant qu'il était sous les verroux, ses affaires ont périclité, sa maison de commerce a été fermée; sa femme est tombée malade ou devenue folle; sa fille a été repoussée par son fiancé; son fils a perdu sa place, chassé par un patron rigide ou par des camarades quinteux. Une longue suite de désastres irréparables s'est abattue sur l'innocent, sur la famille de l'innocent. Et la société ne lui doit rien, rien, rien?

Si l'Etat prend un mètre de terrain pour un objet d'utilité générale, il le paye, et largement. Si l'Etat, représenté par la justice et la police, prend à un homme quelques mois de son existence, son honneur sa santé, tout ce qui fait le prix de sa vie, cette expropriation ne comportera pas l'ombre d'une indemnité. Que la conscience des légistes et des législateurs s'accomode de cette contradiction criante : un temps viendra peut-être où la conscience publique sera plus délicate.

RAOUL FRARY.

LES TRAITÉS DE COMMERCE
DE L'EUROPE CENTRALE

Les Etats du centre de l'Europe viennent de se lier pour une période de douze années, du 1er février 1892 au 31 décembre 1903 par des conventions qui leur assurent, au point de vue du commerce, certaines facilités. C'est la 6 décembre que les trois conventions ont été signées à Vienne, à Rome et à Berlin. Le but des conventions, tel que l'a défini le mémoire explicatif préparé par le chancelier de l'empire est d'assurer à l'Allemagne une influence aussi grande que possible dans la politique commerciale européenne.

D'une part, l'accession de l'Allemagne au rang de grande puissance industrielle, d'autre part, l'augmentation de sa population, et, enfin, l'insuffisance des produits indigènes à faire face aux demandes de la consommation obligent ce pays à demander à l'étranger un grand nombre d'objets d'alimentation et une grande quantité de matières premières. Pour rétablir l'équilibre économique qu'une pareille situation compromettrait inévitablement, l'Allemagne est obligée d'écouler à l'étranger l'excédent de sa production. La valeur moyenne annuelle des matières premières importées, de 1880 à 1890, est de 2,206 millions de marks; la valeur des matières premières exportées est de 1,357 millions de marks.

En 1889, l'importation de ces matières s'élevait à 3,818 millions de marks, l'exportation à 2,003 millions. Les chiffres correspondants pour 1890 sont 2,963 millions de marks et 2,120 millions.

Malgré cette augmentation considérable des importations, les exportations de produits fabriqués n'ont pas suivi une progression proportionnelle. Les produits fabriqués ont présenté, de 1880 à 1890, une valeur moyenne de 2,260 millions de marks et, déduction faite des produits fabriqués importés, une valeur nette de 1,211 millions de marks. En 1889, cette exportation ressort à 2,282 millions de marks et, déduction faite des produits importés, à 1,185 marks. En 1890, les chiffres correspondants sont 2,482 et 1,286 millions de marks.

Ces chiffres montrent combien la population laborieuse en Allemagne est intéressée à l'exportation et quelle est l'influence que l'exportation peut avoir sur le développement économique du pays.

Si l'on considère l'ensemble des exportations allemandes, on trouve les valeurs suivantes :

Pour 1887, 3,190 millions de marks.
Pour 1888, 3,352 —
Pour 1889, 3,256 —
Pour 1890, 3.409 —

Il est évident que, malgré l'augmentation de la consommation intérieure, le domaine économique de la nation n'est pas suffisant pour absorber toute sa production

On comprend donc que la politique du gouvernement allemand ait visé à assurer à l'Allemagne de larges débouchés.

La première nation qui se soit mis d'accord avec l'Allemagne est l'Autriche-Hongrie. Les exportations d'Allemagne en Autriche-Hongrie atteignent d'ailleurs un chiffre très important et augmentant d'année en année. En voici la progression en 1887 : 303,824 000 marks ; en 1888 : 325,731,000 marks ; en 1889 : 340,763,000 marks ; en 1890 : 351,040,000 marks.

L'Allemagne a dû faire des concessions notables sur les droits d'entrée frappant les produits agricoles, car, sans cela, il n'eût pas été possible d'arriver à un accord avec l'Autriche-Hongrie ; elle a dû également dégrever différents produits industriels, mais ces modérations ont trouvé une compensation dans les concessions faites, d'autre part, à d'importants produits d'exportation allemande.

L'entente s'est faite dans des conditions analogues avec l'Italie, la Suisse et la Belgique. Les conventions signées forment un véritable tout et peuvent être considérées, si l'on envisage l'uniformité des concessions faites par l'Allemagne à chacun de ces pays, comme une œuvre à laquelle le principe d'unité a présidé.

J. RAUBERS.

L'ÉCOLE D'AGRICULTURE

Nous avons donné en détail les débats auxquels a donné lieu, au Conseil général, la question de la création d'une école d'agriculture dans le Nord.

Nous avons fait ressortir avec quelle ardeur les conseillers de la droite tels que *MM. Dehau, Les Rotours, Plichon et Degroote* s'étaient efforcés de faire prévaloir dans ces discussions la règle du bon sens et de la raison.

L'*Indicateur* d'Hazebrouck publie aujourd'hui la lettre suivante qui montre combien disaient juste ces dévoués et intelligents conseillers. Mais rien ne pouvait convaincre la gauche dont le vote était acquis d'avance à M. Vel-Durand.

. . . . . .

« ... Ces gens là sont-ils fous ? Je le demandais un jour à M. X... qui défendait la protection agricole à la Chambre. — Non, me dit-il, ce sont des *ignorants*. — Eh bien ! passe pour ignorants.

« Je ne le suis pas, moi. Monsieur. J'ai exploité une ferme pendant dix ans (1876 86). Je ne suis pas non plus un routinier ; en 1865 la Société des Agriculteurs du Nord ayant institué un concours pour la culture de la betterave riche, que nos cultivateurs défiants repoussaient obstinément, je me suis inscrit, j'ai planté près de trois hectares, et obtenu le prix d'honneur (objet d'art) pour notre arrondissement. Mes voisins, depuis, voyant ma réussite, m'ont presque tous imité. Mais on a *faussé* ensuite la loi de 1884, taquiné les fabricants de sucre, et d'une culture qui pouvait faire la *prospérité* de notre région, fait une culture très ordinaire, c'est à dire peu rémunératrice...

» De même on a tué l'agriculture en admettant en franchise les lins et le colza étrangers; et on l'eût achevée si nos réclamations énergiques, épiques, jointes à celles de nos comices agricoles n'avaient enfin décidé le Parlement à protéger nos blés d'un droit de 1 franc, puis de 5 fr. — ramenés, hélas ! depuis à 3 fr. les 100 kilog.

» Voici un chiffres édifiant : ma ferme — 18 hectares produit de 3,000 à 4,000 fr. de moins que du temps de la protection.— Echelle mobile pour les blés, droits sur les lins, etc.

» Et nos législateurs, — généraux ou locaux — s'imaginent sans doute qu'il suffit de changer la culture ! ignorants qui ne connaissent pas la loi des assolements et qui ne veulent pas savoir sans doute qu'en tout cas une mesure (35 ares) d'avoine ou de poids blancs, etc., ne rapportera jamais tant s'en faut, le produit d'une mesure de lin ou de betterave protégées.

» En un mot, un fermier (locataire) était plus à l'aise auparavant en payant un fermage (3,000 à 4,000 fr.) qu'il ne le serait aujourd'hui étant propriétaire. Tous nos vieux cultivateurs vous le diront comme moi.

» La protection seule, la protection douanière peut nous sauver, les théories agricoles et les fermes-écoles n'y peuvent rien, et dépenser 500,000 francs pour en fonder une chez nous, c'est une vraie folie de gaspillage dus sans doute à une pure ignorance des choses.

» Ah ! notre enseignement agricole officiel !

» Un jour je reçois une lettre d'un ex-élève de l'école de Grignon, un de ses meilleurs, un lauréat, je crois.

.... Il me contait ceci, en substance : « Je suis sorti » de Grignon, très fier de ma science théorique et pratique. J'ai entrepris une grande ferme ; j'ai cru devoir » cultiver autrement que mes voisins qui se contentent » rent de sourire en me voyant faire ; et j'ai reconnu que » mes voisins faisaient mieux que moi, que l'enseigne» ment agricole officiel est une chimère, une duperie... » et une double ruine. »

Et j'enverrais mon fils dans votre école, en payant 500 francs de pension — si je les avais — pour un enseignement chimérique, trompeur, *ou tout au moins inutile*.

» On apprend l'agriculture chez soi et par soi, avec l'aide aussi de nos comices agricoles, publications agricoles, etc., et quand un cultivateur mieux instruit que ses voisins, leur montre qu'on peut cultiver la betterave riche ou autre chose, leur fait voir — car en agriculture point de jalousie ni de secrets — qu'une méthode, un procédé, un engrais valent mieux que tel autre, les voisins l'adoptent, et voilà le progrès, voilà aussi la prospérité, — pourvu que les lois douanières ne viennent pas détruire ou compromettre tout cela.

» Hélas ! hélas ! presque tout ce que l'on a l'air de faire pour notre pauvre agriculture, tourne contre elle ! »

NOUVELLES DU JOUR

Guy de Maupassant
Un accès de fièvre chaude — Tentative de suicide

Cannes, 3 janvier. — Dans la nuit de vendredi à samedi, M. Guy de Maupassant, pris d'un accès de fièvre chaude, s'est tiré dans la tête sept coups de revolver dont, par précaution, on avait enlevé les cartouches à balles pour les remplacer par des cartouches à blanc. Il s'est ensuite donné à la gorge un coup de rasoir. Les blessures ne sont pas mortelles.

Un steamer coulé. — 15 victimes

Harwich, 3 janvier. — Une collision s'est produite à treize milles du phare de Sluskung. Un bateau de Liverpool, allant de Iquique à Anvers, a coulé après avoir été coupé en deux par un steamer resté inconnu.

Quinze hommes d'équipage ont péri. Le capitaine, six hommes et un pilote belge ont été sauvés par un navire qui passait.

Trois enfants piétinés par un cheval à Versailles

Versailles, 3 janvier. — Un cheval, attelé à une voiture, s'étant emballé, a piétiné, dans la rue Royale, trois petits enfants dont le plus âgé, qui avait 7 ans, est mort des suites de ses blessures.

La maladie du cardinal Mermillod

Rome, 3 janvier. — On télégraphie de Rome au *Figaro* :

« L'amélioration dans l'état du cardinal Mermillod ne s'est pas maintenue. On redoute de nouveau un dénouement fatal ».

Nouvelles de la côte occidentale d'Afrique

Marseille, 3 janvier — Le paquebot français *Cayète*, courrier de la côte occidentale d'Afrique, est arrivé ce soir, à 6 heures 1/2, avec 27 passagers, dont M. Guillou, qui, chargé d'une mission dans les rivières du Sud, a dû interrompre, pour la reprendre plus tard, son exploration pour raisons de santé.

Depuis le départ du paquebot de Libreville, deux décès se sont produits : celui de M. Reynet, résident de France à Mayamba (Congo Français,) et celui de M. Clerc, chef du secrétariat du résident de France à Porto-Novo, qui est succombé, le premier aux suites d'une maladie contractée aux colonies, le second à une attaque.

Au départ du paquebot, il régnait une certaine inquiétude au Dahomey : le roi Behanzin, dans un but qu'on ignore aurait tenté un coup de main du côté de Grand-Popo. Le *Cayète* aurait aussitôt prévenu, par une dépêche, M. Ernhanno résidant français à Porto-Novo, qui se rendait à Kotonou.

Le paquebot a transporté à Konakry M. Duportail, lieutenant d'infanterie et 90 tirailleurs sénégalais qui sont allés réprimer une révolte des Jack-Jack et des Lahons.

Le même courrier confirme la perte complète du croiseur *Albatros* à Baia. L'équipage rentrera en France par le prochain courrier.

L'incident Chadourne et le mécontentement du prince Ferdinand

Paris, 3 janvier. — Le *Mémorial Diplomatique* publie une correspondance de Sofia d'après laquelle une scène très vive aurait eu lieu entre le prince Ferdinand et M. Stambouloff à la suite de l'affaire Chadourne.

Le prince aurait violemment reproché à son ministre de lui susciter des affaires fâcheuses et aurait blâmé la cruauté de ses agents.

Paris, 3 janvier. — D'après une dépêche de Vienne M. Resmann, le nouvel ambassadeur d'Italie à Constantinople, aurait déclaré, dans un long entretien qu'il a eu à Vienne avec Zia-Bey, l'ambassadeur de Turquie, que l'Italie considère, comme irrégulière, l'attitude de la Bulgarie dans l'affaire Chadourne.

La révolte au Maroc

Tanger, 3 décembre. — Le mécontentement contre le gouverneur continue à se manifester dans les tribus du district de Tanger et les indigènes refusent d'apporter des vivres au marché.

Aujourd'hui les Kabyles doivent se réunir pour décider s'ils attaqueront le gouverneur. Outre le cuirassé anglais arrivé hier, on dit qu'un cuirassé espagnol arrivera prochainement.

Les manifestations franco-russes à Toulon

Toulon, 3 janvier. — Les manifestations sympathiques entre marins français et russes continuent. Un dîner a eu lieu à bord du *Courbet*, offert par les officiers de ce navire aux officiers du *Minin*.

A midi, un banquet a réuni à terre les officiers et sous-officiers mariniers français avec ceux du *Minin*, A cette fête assistaient le commandant de la division des équipages et le second du *Minin*.

Les marins français ont organisé, cette après-midi, un bal et une représentation théâtrale.

La malle des Indes

Londres, 3 janvier. — La route suivie par la malle des Indes ne sera pas changée; elle passera, comme autrefois, par Brindisi. Le traité vient d'être signé entre l'Italie et l'Angleterre.

L'incident du « Baltimore »

New-York, 3 janvier. — D'après une dépêche de Valparaiso, publiée par le *Hérald*, le procureur fiscal a terminé son rapport sur l'affaire du *Baltimore*. Il conclut en disant que trois Chiliens sont reconnus coupables d'avoir blessé les marins américains à coups de couteau, mais que les dépositions recueillies sont insuffisantes pour établir que les blessures ainsi reçues ont causé la mort.

Le nommé Davidson, marin américain, est coupable d'avoir attaqué un marin chilien. Le rapport se termine ainsi : « Il appartient aux juges de prononcer un jugement contre les trois prévenus. » Le rapport sera télégraphié demain à Washington.

Ratification de l'Acte général de Bruxelles

Bruxelles, 3 janvier. — Les représentants des puissances signataires de l'Acte général de Bruxelles se sont réunis au département des affaires étrangères, afin de constater le dépôt des ratifications de celles des puissances qui n'avaient pas rempli cette formalité au 2 juillet dernier.

L'assemblée a pris acte de la remise des ratifications de l'Autriche-Hongrie, qui étaient déjà expédiées de Vienne, mais non arrivées à Bruxelles au 2 juillet, ainsi que de celles de la Russie et de la Turquie, qui avaient été signées, mais non encore déposées à cette époque.

Les ratifications de la France, rendues possibles par le vote récent des chambres françaises, ont été également produites.

L'examen de l'acte général de Bruxelles n'étant pas encore terminé au parlement du Portugal, le gouvernement de ce pays a exprimé le désir que le protocole lui demeurât ouvert jusqu'au 2 février pour le dépôt de ses ratifications.

L'assemblée a déféré à cette demande.

M. le ministre des Pays-Bas a fait connaître que le protocole serait soumis à l'approbation des Chambres néerlandaises dès leur rentrée.

On sait que dans sa séance du 2 juillet dernier les ratifications de la Belgique, de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, du Congo, de l'Angleterre, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Perse, de la Suède et de Zanzibar avaient été déposées.

La convention franco-grecque prorogée

Athènes, 3 janvier.— La Chambre a voté un projet autorisant le gouvernement à proroger pour cinq mois la convention actuelle avec la France.

Une grève de cochers à Paris

Paris, 3 janvier. — Les cochers de la compagnie l'Urbaine du dépôt de la rue Vauvenargues se sont mis en grève hier soir trouvant exagéré le prix de 22 francs qu'on leur réclamait pour la journée du Jour de l'An. Ce matin le mouvement s'est étendu aux dépôts des Buttes-Chaumont, de Vaugirard et de l'Etoile. La Compagnie demandait une moyenne de 17 fr. 75, inférieure cependant de 50 centimes à celle réclamée l'an dernier à pareil jour.

Les fidèles de Gambetta aux Jardies

Paris, 3 janvier. — Les membres de l'ancien comité Gambetta et de l'Union patriotique du vingtième arrondissement ont fait ce matin, à dix heures, leur pèlerinage annuel aux Jardies.

Après une courte visite à la maison de Gambetta, il se sont rendus pour y déposer des couronnes, devant le monument élevé à sa mémoire et qu'on inaugurait il y a quelques semaines. MM. Jamais, député, et Sambert, ont prononcé quelques paroles. Parmi les assistants, au nombre de cent cinquante environ, on remarquait MM. Reinach, Kœchlin, Armez, Sansbœuf, Henri Monod, Delfeu, Camescasse, Ytasse, etc.

Le crime de Toulon

Toulon, 2 janvier. — M. Dejean, artiste lyrique au Grand Théâtre, qui habite rue Denfert-Dochereau, une maison voisine de celle des deux victimes, a déclaré ce matin au juge d'instruction que, dans la nuit du crime, il avait entendu deux individus passer en s'interpellant à demi-voix sous sa fenêtre et s'enfuir dans la direction de la caserne des équipages de la flotte. Cette déposition semble confirmer que les assassins appartiennent au monde de la marine.

L'attentat de Nobiling

Berlin, 3 janvier. — Dans les premiers jours de janvier, doit être publié à Berlin un fopuscule contenant de graves révélations sur l'attentat Nobiling. On dit qu'il sera saisi par ordre du ministre de la justice, à cause de certains détails qui compromettent plusieurs hauts fonctionnaires.

L'auteur insinue que le docteur Nobiling n'aurait pas été l'instrument des anarchistes, mais d'autres personnes qu'il nomme carrément et les défiant de lui faire un procès. Parmi ceux qu'il vise, se trouve le médecin en chef de la prison d'Etat, de *Alt. Moabit*, et l'ex-président de police de Berlin, le baron Mandal, demeurant aujourd'hui à Francfort. Un procès paraît donc inévitable.

Les nuits de Chicago. — En pleine rue Pillage d'une malle-poste

Chicago, 3 janvier. — Un attentat d'une audace incroyable a été commis la nuit, en pleine rue : une des voitures de la poste a été arrêtée et mise littéralement au pillage par des malfaiteurs inconnus.

L'attentat a eu lieu dans Mother street, et il s'est écoulé plus d'une demi-heure avant que la police en

BOURSE DE PARIS du 4 Janvier 1892

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
	Fonds d'Etat			
95 171/2	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	95 55
95 10	3 0/0	.. ..	.. ..	15 40
105 65	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	106 65
91 50	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	92 25
18 42	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	18 65
480 ..	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	481 25
64 50	Extérieure 4 0/0	.. ./.	.. ./..	65 15
93 1/4	Hongrois 4 0/0	.. ./.	.. ./.	93 7/8
22 80	Portugais 3 0/0	.. ./.	.. ./.	23 10
.. ..	Consolidés anglais	.. ./.	.. ./.	95 3/8
.. ..	Russe 1880	.. ./.	.. ./.	.. ..
.. ..	Russe 1889	.. ./.	.. ./.	.. ..
.. ..	Russe 1890	.. ./.	.. ./.	.. ..
	Sociétés de crédit			
440 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	1485 ..
536 75	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	537 50
703 75	Banque de Paris	.. ..	.. ..	708 75
1241 25	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1251 25
147 50	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	110 ..
795 75	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	805 75
645 ..	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	650 ..
	Chemins de fer			
1800 ..	Nord	.. ..	.. ..	1800 ..
1470 ..	Paris-Lyon-Méditer	.. ..	.. ..	1470 ..
1507 50	Orléans	.. ..	.. ..	.. ..
890 ..	Est	.. ..	.. ..	885 ..
640 ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	647 75
138 75	Lombards	.. ..	.. ..	205 ..
223 50	Nord Espagne	.. ..	.. ..	227 50
215 ..	Saragosse	.. ..	.. ..	218 75
	Valeurs diverses			
1416 ..	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1420 ..
.. ..	Métaux	.. ..	.. ..	15 ..
.. ..	Panama	.. ..	.. ..	23 75
2721 25	Suez	.. ..	.. ..	2740 ..
	Mines			
469 37	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	483 12
149 37	Tharsis	.. ..	.. ..	150 .
.. ..	de Beers	.. ..	.. ..	.. ..
	Obligations			
547 ..	Ville de Paris 1855-1856 3 0/0	.. ..	.. ..	550 ..
530 50	» 1865 4 0/0	.. ..	.. ..	530 ..
421 ..	» 1869 3 0/0	.. ..	.. ..	419 50
414 ..	» 1871 3 0/0	.. ..	.. ..	414 ..
107 ..	» 1871 quarts 3 0/0	.. ..	.. ..	108 ..
523 ..	» 1875 4 0/0	.. ..	.. ..	525 50
505 50	» 1876 4 0/0	.. ..	.. ..	525 50
408 50	» 1886 3 0/0	.. ..	.. ..	408 50
106 ..	» 1886 quarts 3 0/0	.. ..	.. ..	104 50
396 ..	» 1886 nouv. 3 0/0	.. ..	.. ..	396 25
100 75	» 1886 quarts 3 0/0	.. ..	.. ..	100 .

Cours de clôture au comptant du 4 Janvier

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 15 ./.	3 0/0	95 45 ./.
95 20 ./.	3 0/0 1891	15 55 ./.
15 60 ./.	3 0/0 amortissable	95 55 ./.
105 55 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 55 ./.

BOURSE DE LILLE du 4 Janvier 1892

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD
Lille 1860, remboursable à 100 fr	.. ..	110 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr	.. ..	158 75
Lille 1868, remboursable à 500 fr	.. ..	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	.. ..	510
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	414 ..
Lille 1884, quart d'obligation	.. ..	102 ..
Lille 1887, remboursable à 400 fr	.. ..	391 ..
Lille 1890, remboursable à 500 fr	.. ..	477
Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr. en 55 ans	..	48 75
Amiens, remboursable à 100 fr	.. ..	120 ..
Département du Nord	105 25	115 50
Tourcoing 1878	.. ..	496 75
Armentières 1886	.. ..	420
Douai (libérée) 500 fr.)	.. ..	561 ..
Eaux du Nord et du P.-de-C, Verley, Decrois, Cie	.. ..	1200 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	.. ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p	.. ..	255 ..
Caisse Plates et Cie	.. ..	245 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	480 ..	480 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr	.. ..	1120 ..
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr	.. ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.. ..	.... ..
Gaz Wasemmes, ex-c. n° 27, act. 500 fr. p	.. ..	560 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	.. ..	2875 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p	.. ..	435 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. usine Grassin) 500 fr.	.. ..	120 ..
Union Lintière du Nord, act. 500 fr., tout p	.. ..	.... ..
Cons. d'Anzin	.. ..	.... ..
Ciments français	.. ..	270 ..
Tramways du Departem. du Nord (ex-c., 7)	.. ..	40 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	300 ..	555 ..
» 375 fr. payés	.. ..	.... ..
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	512 50
Delgutte et Cie	.. ..	590 ..
Caisse de liquidation Roubaix-Tourcoing	.. ..	.... ..
Verreries d'Aniche	.. ..	.... ..
Eaux de Dunkerque	.. ..	505 ..
Blanche-Saint-Vaast	.. ..	3600 ..
Denain-Anzin	300 ..	287 50
Usines Villerupt	.. ..	450 ..
CHARBONNAGES		
ACTIONS		*Cours complets*
Aniche (Nord) le 12e	....	14900 ..
Anzin 100e de denier	4595	4875 ..
Blanzy	....	1690 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	....	1260 ..
Bully-Grenay le 6e	3105	3150 .. 3190 ..
Campagnac	....	435 ..
Carvin	....	1590 ..
Courrières (10e)	....	4210 ..
Crespin	....	260 ..
Douchy	....	4250 ..
Dourges	10085	10010 .. 10200 ..
Drocourt (1re série)	....	2400 ..
» (2e série)	....	2403 ..
Escarpelle (Nord)	....	2105 ..
Epinac	....	460 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	320 ..
Fléchinelle	175	160 ..
Lens	....	25300 ..
Liévin	....	9750 .